

Commune de Goumoëns



Rapport de gestion 2024

Table des matières

Le mot du Syndic	5
Administration générale	6
Introduction.....	6
Généralités	6
Faits notables non exhaustifs de l'année 2024 dans la Commune de Goumoëns et alentour.....	6
Population	16
Municipalité.....	16
Répartition des dicastères du 1er janvier au 22 avril 2024	16
Répartition des dicastères du 30 septembre au 30 novembre 2024	17
Participations intercommunales et Associations	17
Administration et bourse.....	19
Voirie.....	20
Préavis municipaux soumis au Conseil communal	22
Comptes 2024.....	25
Boucllement 2024	25
Analyse des comptes	25
Situation financière au 31 décembre 2024.....	26
Montants des emprunts	26
Montants des liquidités.....	27
Commentaires des variations budgétaires notables.....	28
Têtes de chapitres, par ordre administratif.....	28
Différence budgétaire nette des têtes de chapitres	28
Comptes de fonctionnement	31
Conclusions	36
Préavis municipal n° 03/2025.....	37

Le mot du Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette année 2024 n'a pas manqué de remous, ni sur la scène communale ni sur le plan international. À l'échelle de Goumoëns, nous avons à notre niveau navigué tant bien que mal entre contraintes réglementaires supérieures et réalités locales. La rédaction de ce rapport de gestion communal constitue un moment privilégié pour faire le point sur les événements et les réalisations de l'année.

Tout commence en janvier 2024, où l'accident ayant affecté notre boursière a poussé la Municipalité à rapidement mettre en œuvre des solutions transitoires pour garantir la continuité du service et mener à bien le bouclage des comptes 2023. Cet épisode s'est conclu le 1er septembre 2024 par l'entrée en fonction de notre nouvelle boursière.

Dans un registre similaire, le fonctionnement du greffe municipal a également été éprouvé par l'absence temporaire de notre secrétaire municipale. Grâce à l'appui de personnel remplaçant qualifié et à la précieuse implication de Madame Céline Di Biase, la continuité des affaires courantes a pu être assurée avec efficacité.

Sur le plan des infrastructures, les travaux de réfection de la route cantonale RC 299 entre Echallens et Goumoëns-la-Ville ont enfin pu débuter après plusieurs reports. Fermée à la circulation une bonne partie de l'année, au grand dam de ses usagers, la route sera remise en état d'ici l'été 2025, avec une dernière phase prévue au printemps 2026.

La Municipalité a elle aussi connu du mouvement : deux membres ont quitté leur fonction en cours d'année, ce qui a nécessité deux élections complémentaires. MM. Gilles Bezençon et Paul Mermoud ont ainsi rejoint l'Exécutif communal. Après la redistribution des dicastères à mi-janvier 2025, l'équipe municipale est désormais à nouveau complète et pleinement opérationnelle.

Enfin, un événement inattendu a marqué la fin de l'année 2024 : l'installation d'un castor dans la forêt des Grands Bois. Bien que la construction de son barrage ait perturbé une partie du sentier des Ronges Talons, cet animal protégé nous rappelle l'importance de préserver la biodiversité. Une journée d'information ouverte à toutes et tous sera organisée à la fin août 2025.

Comme vous pouvez le constater, on ne s'ennuie pas à la Commune !

Je vous en souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une lecture attentive et enrichissante de ce quatrième rapport de gestion de la législature 2021–2026.

Le Syndic

Administration générale

Introduction

La Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2024, accompagné des comptes de l'exercice 2024, conformément à l'article 93c de la Loi sur les communes du 28 février 1956.

Ce rapport présente les faits notables et les chiffres clés de la Commune pour l'année 2024.

Quant à l'exercice comptable 2024, la Municipalité est heureuse de vous présenter des comptes positifs. Les raisons de ces résultats sont expliquées en détail dans la section traitant des comptes.

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2024.

Généralités

L'Autorité exécutive a siégé à 42 reprises en séances hebdomadaires ordinaires fixées tous les lundis pour la majeure partie à 18h30 pour un total de 124 heures et 20 minutes, soit une durée moyenne de séance de 3h00.

Lors de ses séances, la Municipalité a pris acte de nombreux objets qui ont été insérés dans 208 pages de procès-verbaux. Les membres de l'Exécutif ont également siégé, *in corpore* ou en délégation, à de nombreuses séances dans les diverses commissions permanentes ou commissions ad hoc du Conseil communal (ci-après CC).

En plus de ces engagements, les municipaux sont appelés à prendre part à des réunions avec les autorités cantonales et régionales, ainsi qu'avec des experts externes tels que des promoteurs, architectes, ingénieurs et techniciens. Ces échanges portent sur des questions diverses incluant l'urbanisation, les transports publics, la sécurité routière, la gestion de l'eau, l'éclairage public, la gestion des déchets. Mais aussi sur des sujets plus spécifiques comme les domaines scolaires, sociaux, la police de proximité, la protection civile ou la gestion des forêts.

Ces diverses tâches, bien que variées, demandent une grande disponibilité et un engagement constant de la part des municipaux, que ce soit pendant la journée ou en soirée. Cette charge de travail, bien qu'additionnelle, requiert une flexibilité importante et une implication soutenue de chaque élu.

Faits notables non exhaustifs de l'année 2024 dans la Commune de Goumoëns et alentour.

Quelques objets ont occupé les membres de la Municipalité à plusieurs reprises durant l'année. On peut, entre autres, relever les sujets suivants.

Réorganisation du triage forestier des Grands Bois

Le triage des Grands Bois (T222), en raison de sa superficie limitée, ne permettait pas jusqu'ici d'assurer un poste de garde forestier à plein temps. Dès 2023, notre garde forestier, M. Ken Decrauzat, avait exprimé son souhait d'augmenter son taux d'activité de 60 à 100%. Malgré les discussions engagées en vue d'une fusion entre notre triage et six communes du triage voisin de la Molombaz (T223), le processus n'a pas pu aboutir dans les délais nécessaires pour garantir un poste à plein temps.

Face à cette incertitude, M. Decrauzat a présenté sa démission au comité en mars 2024, avec effet au 31 mai. Il quitte ses fonctions avec regret, après un engagement de qualité reconnu de tous. Dans l'intervalle, un remplaçant a été désigné pour assurer la transition. M. Jérémy Brand, garde forestier indépendant, assure l'intérim avec un taux d'occupation de 40 à 50 %.

Début mai 2024, la Municipalité a reçu une communication officielle du Conseiller d'État, M. Venizelos, annonçant la validation de la nouvelle délimitation des triages T222 et T223. Cette réorganisation aboutira à la création du triage T225, dès le 1er juillet 2025.

Dans cette perspective, le comité du triage entamera prochainement le processus de recrutement pour un poste de garde forestier à 100 %, avec une entrée en fonction souhaitée à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure.

Changements dans la composition de la Municipalité.

Le 22 avril 2024, la Municipalité a pris acte de la démission de M. Michel Vuerchoz. Après consultation auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), il a été constaté que les délais légaux pour le dépôt des listes en vue d'une élection complémentaire ne permettaient pas une organisation conjointe avec le scrutin fédéral du 9 juin 2024. L'élection complémentaire a donc été fixée au 22 septembre 2024.

Durant près de cinq mois, la Municipalité a fonctionné à quatre membres, les dicastères de M. Vuerchoz ayant été provisoirement répartis entre les municipaux en fonction. À l'issue du scrutin du 22 septembre, auquel se présentaient deux candidates et deux candidats indépendants, M. Gilles Bezençon a été élu au premier tour avec 51,02 % des suffrages. Il a été assermenté le 30 septembre 2024 et a repris les dicastères des bâtiments communaux, des routes, des domaines et chemins, des écoles (en tant que délégué à l'ASIRE), ainsi que de l'accueil de jour des enfants (délégué à l'EFAJE).

À la suite de cette réorganisation, M. Benjamin Jaquier a repris les dicastères de la protection civile, de la police, de l'environnement, de la voirie et de l'éclairage public. M. Marc Dumartheray s'est vu confier les affaires sociales, la culture et les sports, les forêts, les services du feu ainsi que les relations avec les paroisses. Les attributions du Syndic et de M. Laurent Vulliamy sont restées inchangées à ce stade.

Toutefois, en raison de sa nomination au 1er décembre 2024 comme employé communal en qualité de chef de la voirie, fonction incompatible avec un mandat d'élu, M. Vulliamy a dû renoncer à son poste de municipal. Son départ, acté le 25 novembre 2024, a entraîné la convocation d'une nouvelle élection complémentaire, prévue lors du scrutin fédéral du 9 février 2025.

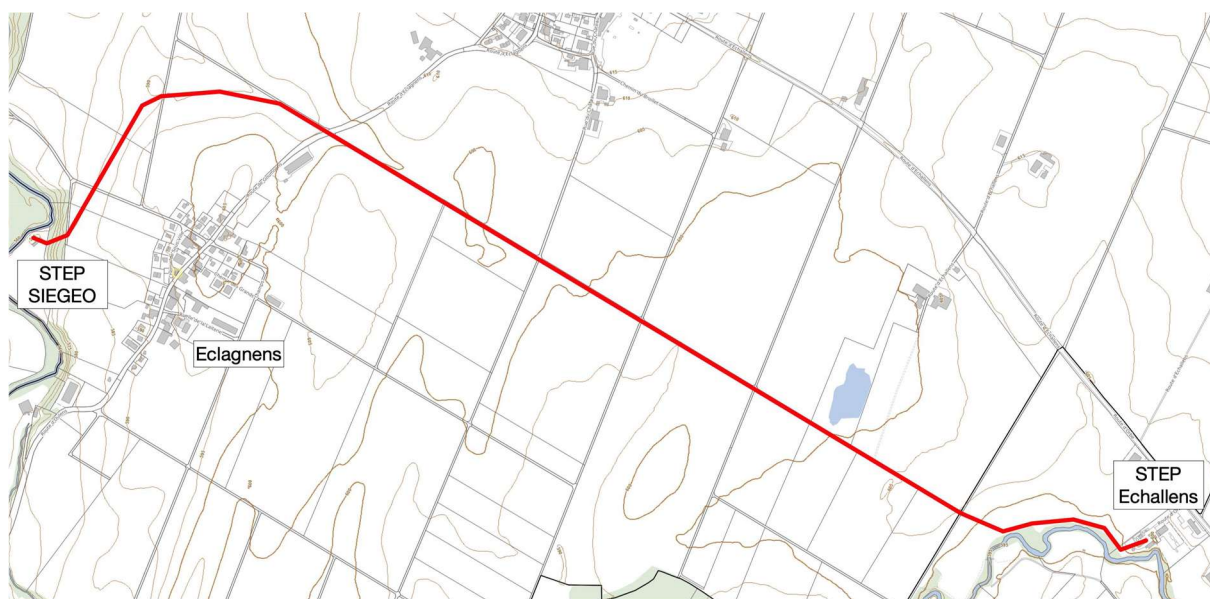
Le 20 décembre 2024, le Bureau électoral a constaté qu'une seule liste, comportant un unique candidat, avait été déposée dans les délais légaux. Un seul siège étant à repourvoir, M. Paul Mermoud a été proclamé élu tacitement pour le reste de la législature 2021–2026.

Entre la démission de M. Vulliamy et l'assermentation de son successeur, la Municipalité a de nouveau fonctionné à quatre membres, se répartissant temporairement les dicastères vacants. Depuis la date du 13 janvier 2025, l'exécutif est à nouveau au complet, M. Marc Dumartheray occupant dorénavant la fonction de vice-Syndic.

L'ASET présente son réseau de raccordement

Dans le cadre du processus de régionalisation de l'épuration des eaux usées pour la région Echallens–Talent, piloté par l'Association intercommunale ASET, le projet de modernisation et de mise en réseau des infrastructures a suivi son cours en 2024.

Conformément à la stratégie confirmée pour une épuration centralisée, la station d'épuration du SIEGEO, située près d'Eclagnens, sera transformée en station de pompage (STAP). Cette installation assurera le transfert des eaux usées vers la station principale d'Echallens. Le tracé du raccordement entre ces deux points proposé par le bureau conseil Holinger a été entériné par le CODIR de l'ASET.



Le projet prévoit la pose d'une conduite sous pression de diamètre DN 160 mm sur une longueur d'environ 3 200 mètres. Le tracé retenu privilégie un parcours aussi rectiligne que possible, évitant la traversée du village d'Eclagnens et empruntant majoritairement des zones agricoles en bordure de chemins afin de minimiser l'impact sur les propriétés privées et les infrastructures existantes.

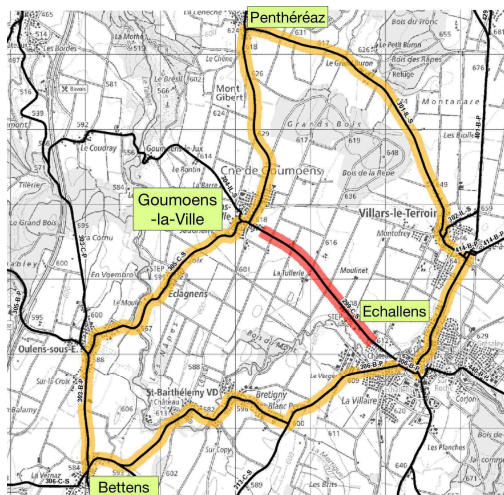
Préalablement à la procédure d'enquête publique, le comité directeur (CODIR) de l'ASET a organisé une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés. Cette rencontre a eu lieu le jeudi 14 novembre 2024, à la salle du foyer du Battoir. Elle a permis de présenter le projet, ses implications techniques et foncières, ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux.

Réfection du tronçon de la route RC 299 entre Echallens et Goumoens-la-Ville

La route cantonale (RC 299) reliant Goumoens-la-Ville et Echallens doit être rénovée, car l'état de la chaussée est considérablement dégradé. Le Canton profite de ces travaux pour créer un aménagement cyclable et reconstruire l'arrêt de bus de la Tuilière afin qu'il réponde aux normes de sécurité et d'accessibilité à la mobilité réduite.

Repoussés pour des raisons juridiques en 2023, les travaux de réaménagement de la route cantonale reliant Goumoens-la-Ville et Echallens ont enfin débuté le 11 mars 2024 par une première étape concernant le tronçon reliant Goumoens-la-Ville au Moulinel (STEP d'Echallens).

Afin de réduire la durée des travaux et garantir la sécurité des ouvriers, la route cantonale a été fermée à la circulation dès le 18 mars et s'est poursuivie jusqu'à la fin octobre 2024. Des déviations ont été mises en place via Bettens et Penthéreaz. La route est restée toutefois accessible aux riveraines et riverains et aux bus de CarPostal. Le Canton, maître d'ouvrage par l'intermédiaire de sa Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), remercie par avance les riveraines et riverains ainsi que les usagers et usagers de la route pour leur compréhension. Il leur recommande de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.



Après la pause hivernale, le chantier a repris le 10 mars 2025 sur le segment compris entre le Moulinel et le quartier des Bains d'Echallens, toujours avec les mêmes conditions de fermeture routière. Les travaux sont prévus d'être terminés à fin juillet, sous réserve de conditions météorologiques favorables. La dernière phase, à savoir la pose du revêtement final, est programmée pour le printemps 2026.

Il faut noter qu'en septembre 2024, l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs (AIAE) a profité du chantier routier pour faire des travaux pour le renouvellement d'une conduite sous pression sur environ 500 mètres proche de la RC 299, en sortie d'Echallens. Ce projet avait été validé par le Conseil intercommunal de l'AIAE lors de sa séance du 12 juin 2024.

Fin de la procédure de Modification du Plan d'Affectation Communal (PACOM)

Le plan de redimensionnement et les modifications du règlement communal ont été adoptés par le Conseil Communal (CC) dans sa séance du 26 juin 2024, conformément aux articles 42 LATC et 21 du Règlement d'application de la LATC.

Le CC a suivi les arguments du préavis municipal et a accepté de lever les oppositions maintenues, ouvrant ainsi la voie pour la suite de la procédure.

Celle-ci s'est poursuivie en date du 3 décembre 2024, par l'approbation du PACom par le Conseil d'Etat sous réserve du droit des tiers, c'est-à-dire en ouvrant pendant 30 jours les voies de droit aux opposants. A la fin du délai, un recours a été déposé à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) et sera traité par le Tribunal cantonal en 2025.

Biodiversité dans la forêt des Grands-Bois

Un castor ou une famille de castor a migré à la fin de l'automne 2024 dans la forêt des Grands Bois. Malgré ses bienfaits écologiques reconnus, la construction de son barrage a entraîné l'inondation d'une partie du sentier des Ronges Talons. En raison de la protection légale de l'espèce et de ses constructions, aucune intervention directe n'est actuellement possible.

Le canton de Vaud abrite environ 850 castors, soit une part significative de la population suisse estimée à 5 000 individus. Le Service de la faune du Canton collabore étroitement avec l'association BeaverWatch, partenaire officiel depuis 2010, pour le suivi des populations, la collecte de données et la médiation en cas de conflits.



Image RTS



Depuis son installation, le plan d'eau créé par le barrage s'est progressivement étendu. La Municipalité, en lien avec les services cantonaux compétents, suit attentivement l'évolution de la situation afin d'en évaluer les impacts et d'identifier, le cas échéant, les mesures d'accompagnement possibles dans le respect du cadre légal. Dans cette perspective, une journée d'information ouverte au public sera organisée à la fin août 2025 afin de présenter les enjeux écologiques, les observations recueillies et les perspectives d'évolution du site.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)

Le Grand Conseil vaudois a adopté la NPIV le 4 juin 2024, après plusieurs séances de débats. Une votation populaire était envisagée en cas de maintien de l'initiative "SOS Communes", mais le comité d'initiative a finalement soutenu le contre-projet, permettant ainsi l'entrée en vigueur de la NPIV sans référendum.

Pour mémoire, le 30 novembre 2018, le Conseil d'Etat a démarré une révision de la péréquation intercommunale vaudoise. Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat vaudois, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont signé un accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale.

Ce nouvel accord Etat-communes sur les finances communales prévoit une accélération et un renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes (CHF 160 millions par an dès 2025 comprenant une enveloppe de CHF 55 millions au titre d'une péréquation verticale pour CHF 40 millions et CHF 15 millions pour la diminution de leur contribution à l'augmentation de la participation à la cohésion sociale). Une pérennisation de la méthode de calcul de la facture policière financée à 65% par les communes délégatrices et à 35% par l'ensemble des communes (socle sécuritaire commun) a été adoptée. Finalement, une nouvelle péréquation a été mise

en place, qui sépare clairement la péréquation des ressources et la péréquation des besoins, dissociée des factures cantonales et basée sur des critères objectifs (surface productive, altitude et déclivité du territoire des communes, ainsi que du nombre d'élèves dont elles ont la charge). La compensation des charges particulières des villes permet le maintien de la couche population et de la compensation à 60% pour la participation aux déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain.

Les conséquences de cette entrée en vigueur ont été traitées dans le préavis sur le budget 2025 de la Commune. Le sujet des montants attribués par la péréquation des besoins relatifs au nombre d'élèves à charge des communes sera débattu lors d'un prochain Conseil Intercommunal de l'ASIRE en 2025.

Autres événements par ordre chronologique

- La visite préfectorale annuelle relative à l'exercice 2023 s'est déroulée le **25 janvier 2024**. Les communes de Goumoëns et de Morrens ont reçu à tour de rôle Monsieur le Préfet Pascal Dessauges dans leur administration respective.

- Après Tolochenaz en 2023, les délégués de la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois (SCCV) se sont réunis le **17 mars 2024** à Goumoëns-la-Ville pour leur assemblée générale 2024. Les chants qui ont résonné dans la salle du Battoir à cette occasion étaient un avant-goût de la manifestation suivante, soit le 55^{ème} Giron des chanteuses et chanteurs du Gros-de-Vaud à Goumoëns, dans les mêmes lieux les 24 et 25 mai 2024, organisé par le chœur d'hommes l'Harmonie des Campagnes.

- Le **8 avril 2024** la Municipalité invite pour midi les aînés de plus de 70 ans de la Commune à un repas agrémenté d'une animation musicale à l'accordéon clavier et par des interviews de Camille, animatrice sur Rouge FM, qui s'est entretenue avec nos aînés pendant toute la durée de la manifestation en les interpellant avec des questions diverses et variées.

- Le **samedi 4 mai 2024**, la Municipalité a organisé, en collaboration avec le garde forestier et l'inspecteur de l'arrondissement, une journée en forêt à l'attention de la population. Cette sortie a permis aux participants de découvrir la forêt des Grands Bois et d'en apprendre davantage sur les dégâts causés par le bostryche dans les perchis d'épicéas. Un moment fort de la journée fut la démonstration d'un abattage d'arbre, réalisée en toute sécurité par notre garde forestier, qui a impressionné le public jeune et moins jeune.

La manifestation s'est conclue dans une ambiance chaleureuse autour d'un apéritif convivial et des grillades, partagés au lieu-dit « Chalet des Chômeurs ».



- Le Giron des Chanteurs du Gros-de-Vaud 2024 s'est déroulé à Goumoens-la-Ville, du **24 au 26 mai 2024**, sous l'organisation de l'Harmonie des Campagnes et sous le thème du trait d'union avec la société de jeunesse. Les festivités ont en effet commencé le 24 mai par un concert spécialement réservé aux enfants. Quatre chœurs d'enfants, soit 140 participants ont conquis le public venu en masse. Le lendemain était consacré aux chœurs d'adultes, devant jury. 330 choristes répartis entre quatre chœurs d'hommes et sept chœurs mixtes se sont succédés sur le podium devant plus de 200 personnes, offrant aux auditeurs des pièces chorales populaires, classiques, des negro spirituals et de la musique du monde. Les choristes ont pu bénéficier des infrastructures idéales de Goumoens-la-Ville : une salle possédant une bonne acoustique et des locaux de répétition situés à deux pas du lieu de concert.

- Le **31 mai 2024**, le Golf Club du Domaine du Brésil organise dans la salle du Battoir une fête pour son vingtième anniversaire. Cette institution sportive emblématique de notre Commune est le fruit d'un projet entamé en 1997 avec l'adoption d'un Plan Partiel d'Affectation, puis concrétisé en 2004 par la création de la société anonyme qui l'encadre maintenant. Le club s'est progressivement affirmé comme un lieu de qualité, à la croisée du sport, du tourisme et du respect de l'environnement.

La Municipalité tient à saluer l'engagement du comité, la rigueur de sa gestion ainsi que l'implication constante de ses équipes. Elle adresse également une mention particulière au restaurant du domaine, seul établissement de restauration de Goumoens, pour la qualité de son accueil et de sa table.

- Le Conseil Intercommunal de Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environ (AIAE) se réunit le **12 juin 2024** à Villars-le-Terroir. Trois demandes de crédit d'investissement relatives à des remplacements de conduites et d'amélioration de captage sont accordées par le Conseil pour un montant total de CHF 1'750'000.00 plus un crédit extra budgétaire de CHF 120'000.00 pour une mise à jour des servitudes de conduites.

Lors de cette séance, le CODIR informe qu'une étude est actuellement en cours pour évaluer la faisabilité d'un nouveau mode de distribution de l'eau, qui irait jusqu'aux compteurs privés. Dans cette perspective, l'AIAE pourrait évoluer vers un service industriel intercommunal, reprenant à sa charge les conduites, les compteurs et les réservoirs des communes partenaires. Cette proposition émane des réflexions du Comité, conscient de la complexité croissante des exigences en matière d'autocontrôle, qui pèsent sur les municipaux responsables du dicastère de l'eau.

Les aspects financiers liés à la reprise des infrastructures communales doivent encore faire l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer une méthode de calcul équitable. Au cours de la seconde moitié de l'année 2024, le Comité prendra contact avec les Municipalités pour sonder leur intérêt à l'égard de cette évolution. Il convient toutefois de rappeler que toute modification majeure des statuts devra, en dernier ressort, être approuvée par le Conseil Intercommunal.

- Le Challenge 2024 des jeunes du Gros-de-Vaud s'est tenu à Goumoens-la-Ville du **17 au 21 juillet 2024**, marquant l'aboutissement d'un engagement remarquable de plus de vingt mois de préparation mené par la société de jeunesse. Cette manifestation d'envergure a transformé la Commune en véritable lieu de rassemblement régional, articulé autour de festivités populaires et de joutes sportives, le tout dans un décor de place de fête inspiré de la Grèce antique.

L'événement a réuni l'ensemble des jeunes du Gros-de-Vaud ainsi que plusieurs venues d'autres districts, dans un esprit de camaraderie et de saine compétition. Cross, football, volley-ball, lutte et le traditionnel **tir à la corde** ont rythmé ces journées dans une ambiance à la fois conviviale et sportive. Au-delà de la société de jeunesse, c'est toute la population locale qui s'est mobilisée avec enthousiasme pour faire de cette fête une réussite collective, témoignant ainsi de la force du tissu social et de l'esprit de solidarité qui anime notre commune.



• La fête nationale



Elle est organisée par la société de jeunesse dans son "Temple des Anciens" avec des activités sur une partie de l'ancienne place de fête du Challenge, maintenue pour cette occasion. La tour d'eau ayant été illuminée pendant toutes les nuits du Challenge 2024, la Municipalité organise un imposant feu de 1^{er} août sur l'ancienne place du camping éphémère. Comme à l'accoutumée, le service du feu a délégué deux pompiers qui ont protégé les champs voisins en maintenant un rideau d'eau devant le foyer.

• Point d'orgue des manifestations estivales des sociétés de jeunes, la Fête Cantonale de la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes "Givrins 2024" s'est tenue du 31 juillet au 18 août 2024 sur le territoire des communes de Givrins, Trélex, Genolier et Duillier. À l'initiative de la Commune de Givrins et de sa Syndique, Madame Regula Zellweger, l'ensemble des chefs des autorités exécutives communales du Canton ont été conviés le **dimanche 11 août** à un "premier" rallye des Syndiques et Syndics d'une Cantonale, organisé dans le périmètre de la place de fête. Une quinzaine de communes du district du Gros-de-Vaud y étaient représentées, dont la nôtre. Cette rencontre informelle a permis de favoriser les échanges entre élus et élus de toutes les régions du Canton, dans un cadre convivial, contribuant ainsi à renforcer les liens intercommunaux et la collaboration entre autorités locales.

• Réception en l'honneur du président du Grand Conseil vaudois

Le **mardi 3 septembre 2024**, la Commune de Froideville a célébré l'accession de M. Jean-François Thuillard à la présidence du Grand Conseil vaudois pour l'année parlementaire 2024–2025. M. Thuillard, Député UDC du Gros-de-Vaud, est également

Syndic de Froideville depuis 2016.

La cérémonie officielle s'est déroulée en présence des autorités cantonales et locales, ainsi que de nombreux invités. Elle a été ponctuée par une démonstration des Milices vaudoises, un cortège à travers le village et un apéritif convivial ouvert à la population. Ces festivités ont mis en lumière l'engagement de M. Thuillard dans la vie publique, tant au niveau communal que cantonal.

Cette réception a également souligné l'importance des liens entre les institutions cantonales et les communes, illustrant la vitalité démocratique du canton de Vaud.

- Le **20 septembre 2024**, la journée de la mobilité douce à l'école.

Comme l'année précédente, le conseil d'établissement (CET) a souhaité contribuer à la promotion de la mobilité douce en lien avec la Journée Internationale « À pied à l'école » de l'Association Transports et Environnement (ATE). Après un bilan des éditions passées, il a été constaté que l'appellation « À pied à l'école » ne correspondait pas pleinement à la réalité de notre région. C'est pourquoi l'événement a été renommé « Journée de la mobilité douce à l'école ».

Avec d'autres établissements du groupement de l'ASIRE, le collège de Goumoens-la-Ville a une fois encore participé à cette action le 20 septembre 2024. Le CET s'est à nouveau associé avec les boulangers de la région pour assurer la distribution des petits pains sur les sites scolaires. De son côté, la Municipalité, représentée par un de ses membres, a organisé la distribution de boissons aux parents et enfants présents.

- Depuis 2021, sur le site de l'usine Technique Laser, Goumoëns a pu observer la lente métamorphose de la vieille carcasse de bâtiments hétérogènes à toiture en « Tôle-rone » en un superbe et moderne bâtiment. Quelle gageure de démolir et reconstruire une usine tout en maintenant en fonction son outil de production, qui plus est en période de COVID. Aux termes de ses travaux, la direction de l'entreprise a inauguré ses nouveaux locaux le **vendredi 20 septembre 2024** en présence de représentants des autorités législatives et exécutives cantonales, et offert une journée portes ouvertes aux habitants de Goumoëns le samedi 21 septembre.

- Le **28 septembre 2024**, la Municipalité a organisé sur invitation et à l'attention des nouveaux habitants arrivés dans la Commune après le 1^{er} juillet 2022, une journée festive qui leur a permis de visiter les villages de la Commune en car postal de collection et de prendre part à un quiz en 31 questions en relation avec les commentaires dispensés pendant le trajet par les différents intervenants. Les invités ont ensuite été conviés à un repas servi par un traiteur dans la salle polyvalente.

- La 13^e édition de la fête du Taillé s'est tenue les **5 et 6 octobre 2024** octobre à Goumoens-la-Ville, fidèle à la tradition biennale instaurée en 1999. Cet événement emblématique, qui célèbre notre gâteau local à base de pâte levée, de double crème et de sucre, a une fois encore mobilisé la population et les associations du village. Plus de 60 bénévoles, réunis sous la "brigade du Taillé", ont œuvré à la réussite de la manifestation, sous la coordination du comité et du Chevalier du Bon Pain, Cyril Bezençon. La Municipalité salue leur engagement, ainsi que celui des nombreuses associations communales (jeunesse, sociétés de gymnastique, l'Harmonie des Campagnes, tireurs, etc.), sans qui cette fête ne pourrait exister. La forte affluence du public a non seulement soutenu la convivialité, mais aussi la vitalité de nos sociétés locales.

- Le **25 octobre 2024**, la traditionnelle séance de martelage a été organisée dans les forêts de la Commune, sous la conduite de l'inspecteur forestier, M Gil Loetscher. Cette rencontre annuelle, à laquelle participaient une délégation de la Municipalité ainsi que Monsieur Jérémy Brand, garde forestier remplaçant du triage des Grands-

Bois, a permis d'évaluer l'état des forêts et de fixer les volumes de coupe pour l'année à venir.

L'inspecteur a dressé un constat préoccupant des dégâts causés par le bostryche, un insecte ravageur dont la prolifération a été favorisée par les sécheresses successives et les faibles précipitations de ces dernières années. À Goumoëns, comme dans de nombreuses forêts du canton de Vaud, les épicéas ont particulièrement souffert, nécessitant des coupes sanitaires importantes. En conséquence, le potentiel de coupe de bois de feu ou de service est suspendu, ou très fortement réduit, pour l'année 2025.

Le Service des forêts maintient une vigilance accrue face à cette situation. Les autorisations de coupe seront réévaluées lors de la prochaine séance de martelage prévue à l'automne 2025, en fonction de l'évolution sanitaire des peuplements forestiers.

Population

Au 31 décembre 2024, la Commune comptait, selon statistique Vaud, 1'211 habitants en résidence principale, répartis de la manière suivante :

- 1055 suisses et 156 étrangers
- 602 femmes dont 146 filles de moins de seize ans; et 609 hommes dont 137 garçons de moins de seize ans.

Notre population comptait 833 électeurs pour les scrutins communaux et 767 électeurs pour les scrutins cantonaux et fédéraux.

Source : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_01/Tableaux/Population_communes_origine.xlsx

Municipalité

Répartition des dicastères du 1er janvier au 22 avril 2024

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et aménagements du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, Vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Marc Dumartheray

Michel Vuerchoz :

Bâtiments communaux, routes, éclairage public, voirie et EFAJE

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Benjamin Jaquier :

PCi, police, écoles, sport, environnement, domaines et chemins

Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

Marc Dumartheray :

Affaires sociales, culture, forêts, pompiers, paroisses

Remplaçant : M. Michel Vuerchoz

Entre la démission du Municipal Michel Vuerchoz actée le 22 avril 2024 et l'assermentation le 30 septembre de son remplacement élu lors du scrutin communal du 22 septembre 2024, l'Exécutif a fonctionné avec 4 conseillers qui se sont répartis les dicastères de M. Vuerchoz. La nouvelle Municipalité a œuvré au complet depuis le 30 septembre 2024.

Répartition des dicastères du 30 septembre au 30 novembre 2024

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et aménagements du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, Vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Marc Dumartheray

Benjamin Jaquier :

PCi, police, voirie, éclairage public, environnement

Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

Marc Dumartheray :

Affaires sociales, culture et sport, forêts, pompiers, paroisses

Remplaçant : M. Gilles Bezençon

Gilles Bezençon :

Bâtiments communaux, routes, domaines et chemins, écoles et EFAJE

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Suite à sa nomination au 1^{er} décembre 2024 comme employé communal chef de voirie, Monsieur Laurent Vulliamy a été contraint de renoncer à sa fonction de Municipal, celle-ci étant incompatible avec le statut de salarié de la Commune. Entre cette démission, actée le 25 novembre 2024 et l'assermentation le 13 janvier 2025 de son remplacement élu tacitement le 20 décembre, l'Exécutif a à nouveau fonctionné avec 4 conseillers qui se sont répartis les dicastères de M. Vulliamy. La nouvelle Municipalité œuvre au complet depuis le 13 janvier 2025, M. Marc Dumartheray reprenant le poste de vice-Syndic.

Participations intercommunales et Associations

Mis à part les tâches liées aux dicastères de chacun, tous les membres de la Municipalité occupent diverses fonctions au sein de comités de direction (CODIR), commissions, conseils, associations intercommunales, etc.

En qualité de représentants de notre Commune, il s'agit des organismes suivants : (situation au 31 décembre 2024)

Philippe Jamain, Syndic :

- Délégué du district du Gros-de-Vaud au Conseil des 50 de l'UCV
- Délégué à l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- Membre de droit à l'Association de la Région Gros-de-Vaud
- Délégué aux assemblées de l'ARGdV

- Membre de la commission Territoire et Mobilité de l'ARGdV
- Membre de droit de la plate-forme du Plan Directeur Régional
- Délégué municipal au STI (Service Technique Intercommunal)
- Délégué de la Commission d'estimation fiscale des bâtiments
- Membre du conseil de la Fondation Les Châteaux, Etablissement médico-social, et membre de l'Association Des amis de la Fondation
- Membre du comité de projet pour la construction du nouvel EMS de Goumoens-la-Ville
- Membre du Conseil des communes du LEB
- Membre de la confrérie des syndics du district du Gros-de-Vaud
- Délégué municipal suppléant à l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens)
- Délégué municipal à l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et environ)

Laurent Vulliamy (démissionnaire au 1^{er} décembre 2024) :

- En tant que membre de CODIR, M. Vulliamy a offert de rester en place jusqu'à la désignation de son remplaçant dans les associations suivantes :
- Membre du CODIR à l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environ)
- Membre du CODIR de l'ASET, Association intercommunale de la régionalisation de l'épuration du bassin versant de la région d'Echallens

Benjamin Jaquier :

- Membre du CODIR de l'ORPCI Gros-de-Vaud (Organisme Régional de Protection Civile)
- Délégué municipal suppléant à l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud

Gilles Bezençon :

- Délégué municipal à l'EFAJE
- Délégué municipal à l'ASIRE
- Délégué municipal suppléant à l'ORPCI Gros-de-Vaud

Marc Dumartheray, vice-Syndic :

- Membre du CODIR de l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à la Paroisse du Talent et Paroisse catholique
- Délégué municipal au SIEGEO
- Délégué municipal suppléant à l'ASET
- Président du conseil de l'association des propriétaires forestiers du Triage des Grands-Bois
- Délégué aux affaires sociales en particulier dans les associations suivantes :
- ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens)
- RSRL (Réseau Santé Région Lausanne)
- Ludothèque Echallens et environ
- BRE (Bibliothèque Régionale d'Echallens)
- APVRL (Association Passeport Vacances Région Lausanne)

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, le Syndic et les Municipaux doivent de plus en plus s'engager dans les associations et groupements régionaux afin de pouvoir anticiper certaines décisions et se tenir informés des évolutions régionales et cantonales, que ce soit sur l'urbanisation, les transports, le social, le scolaire, la sécurité, l'élimination des déchets, la gestion forestière, l'évolution de la péréquation, etc.

Administration et bourse

Composition de l'administration communale au 31 décembre 2024 :

- Madame Sylvie Grognez, Secrétaire Municipale, taux d'activité 80%
- Madame Céline Di Biase, Secrétaire adjointe et Préposée au Contrôle des habitants, taux d'activité 60%.
- Madame Linh Tran, Boursière 80%.

Changement à la bourse de Goumoëns

Suite à l'accident articulaire survenu à notre boursière à la mi-janvier 2024, la Municipalité a rapidement mis en place des solutions transitoires afin de garantir la continuité du service, notamment le traitement courant de la bourse et le bouclage des comptes 2023. La Municipalité remercie les personnes internes et externes qui ont permis d'assurer cette phase de transition dans un esprit de collaboration et d'efficacité.

L'absence prolongée de la boursière a finalement conduit la Municipalité à résilier le contrat de travail la liant à la Commune à fin avril 2024. Les cours pour l'installation de la norme MCH2 dans notre Commune suivis par elle depuis septembre 2023 étant à réorganiser, la Municipalité a sollicité une dérogation auprès du service comptabilité de la DGAIC afin de repousser cette mise en œuvre pour une date plus adaptée, soit 2027. Dans un même temps, la Municipalité a entamé le processus de recrutement d'une nouvelle boursière dès le mois de juin 2024, qui a abouti à l'engagement d'une nouvelle titulaire, en la personne de Mme Linh Tran, qui a pris ses fonctions le 1er septembre 2024, en remplacement de Madame Anne Blaser Michaud.

Greffes : continuité du service malgré une absence temporaire

Au printemps 2024, l'administration communale a traversé une période de transition due à l'absence temporaire de notre secrétaire municipale, Madame Grognez, pour raison médicale. Afin d'assurer la continuité des affaires courantes, la Municipalité, sur proposition du municipal Laurent Vulliamy, membre du CODIR de l'ASET, a engagé Madame Sabine Turrian — également secrétaire de l'association intercommunale ASET — pour un appui administratif à 60 % entre le 20 février et le 15 mai 2024.

Elle a assuré cette fonction en collaboration avec Madame Céline Di Biase, secrétaire municipale adjointe, qui a soutenu le fonctionnement courant du greffe durant cette période. L'organisation a retrouvé sa configuration habituelle à l'issue de la convalescence de Madame Grognez, qui a repris ses fonctions dans le courant du mois de mai.

Malgré tous ces changements survenus au sein de l'administration communale en 2024, les liens de collaboration avec nos partenaires institutionnels sont restés solides et efficaces. Les relations entre le Greffe municipal et la Préfecture, ainsi qu'avec les

services auxquels la Commune est rattachée — tels que le Service technique inter-communal d'Echallens (STI), l'Agence d'assurances sociales (AAS), le secrétariat de l'ASIRE ou encore les services de conseil juridique de l'Union des Communes Vaudaises (UCV) — se sont poursuivies sans interruption ni altération.

La Municipalité tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble du personnel administratif pour leur engagement, leur professionnalisme, leur adaptabilité face aux circonstances et leur précieuse contribution au bon fonctionnement des services. Leur disponibilité, leur souplesse dans l'organisation du travail et leur bonne humeur quotidienne ont grandement facilité la continuité des activités communales.

Voirie

Composition de l'équipe des employés communaux :

- Jusqu'au 31 octobre 2024, Monsieur Jean-René Romanens, employé communal à 100 %
- Depuis le 1^{er} décembre 2024, Monsieur Laurent Vulliamy, employé communal à 70 %.
- Monsieur Sébastien Perey, employé communal à 100 %.
- La Municipalité peut faire appel en cas de nécessité à un auxiliaire de voirie au tarif horaire.

Évolution au sein du service de voirie

Après plus de 23 années de loyaux services, dont les premières à Goumoens-la-Ville jusqu'à la fusion, puis pour la Commune de Goumoëns, M. Jean-René Romanens a choisi de prendre une retraite anticipée. Son engagement sans faille, son professionnalisme et sa connaissance approfondie du terrain ont constitué un atout précieux pour notre collectivité. La Municipalité et l'ensemble de l'administration tiennent à lui adresser leurs sincères remerciements et leur profonde reconnaissance pour son travail exemplaire.

Afin d'assurer la relève, un appel à candidatures pour le poste de chef de voirie a été lancé en mai 2024. Un premier engagement a été conclu en juin pour une prise de fonction en octobre. Malgré un mois de transmission et de formation assuré par M. Romanens lui-même, le candidat recruté a finalement renoncé au poste durant sa période d'essai, estimant qu'il ne correspondait pas à ses attentes.

Dans ce contexte, et avant de remettre le poste au concours, la Municipalité a reçu le dossier de candidature de M. Laurent Vulliamy, membre à ce moment de l'Exécutif communal. Bien connu de ses collègues pour son engagement, sa rigueur et sa connaissance fine des réalités communales, il a exprimé sa volonté de réorienter son activité professionnelle en reprenant la responsabilité du service de voirie. Fort de son expérience de neuf années à la tête du dicastère des eaux, il a démontré une maîtrise des enjeux techniques et opérationnels de terrain. Sa motivation, sa polyvalence et sa connaissance approfondie des infrastructures de la Commune ont convaincu la Municipalité de la pertinence de sa candidature. C'est ainsi en toute confiance qu'elle lui a confié cette fonction stratégique pour la bonne marche des services communaux de voirie.

Bilan d'activité de M. Laurent Vulliamy, chef du service de voirie

Depuis sa prise de fonction au sein du service de voirie, M. Laurent Vulliamy a adressé à la Municipalité un état des lieux précis et pragmatique de la situation, dont les points principaux sont résumés ci-dessous :

Matériel et outillage Le service dispose d'un équipement globalement adéquat, bien que certains outils (tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses, autos-laveuses) soient anciens. Des demandes de renouvellement sont en cours, avec une orientation vers du matériel électrique, plus silencieux et ergonomique. La signalisation routière quant à elle nécessite une mise à jour pour répondre aux normes OSR.

Véhicules Le parc est suffisant, bien que certaines limites réglementaires (RPLP) restreignent l'usage du tracteur. Le fourgon utilitaire communal pourrait être réaménagé afin d'optimiser le transport du matériel. L'achat d'un tracteur-tondeuse a permis de modifier les pratiques de tonte, rendant les opérations plus fréquentes mais également plus efficaces grâce au système de « mulching ».

Locaux et bâtiments Les locaux mis à disposition du service de voirie sont fonctionnels mais dispersés, et souffrent d'un manque d'espace de stockage. La proximité avec l'établissement scolaire génère aussi certaines contraintes. La gestion et le nettoyage des salles communales (conciergerie) mobilisent un temps non négligeable du personnel.

Forêt De nombreuses incivilités sont constatées dans les zones forestières (dépôts sauvages, comportements irrespectueux, circulation de véhicules non autorisés). Une restriction d'accès, la réduction de la capacité des conteneurs à déchets et un renforcement de la surveillance forestière sont envisagés.

Espaces verts La gestion des espaces verts constitue une activité prioritaire durant la belle saison. Un plan de gestion différenciée est en cours d'élaboration pour chaque village. Un espace biodiversifié, en lien avec les établissements scolaires, est en phase de finalisation.

Relations avec l'administration et la Municipalité Les relations avec le personnel de l'administration communale sont bonnes. La mise en place d'une communication par mail fonctionne bien. Le contact avec la Municipalité est qualifié de positif. La voirie apprécie la disponibilité des municipaux Gilles Bezençon et Paul Mermoud qui ont leur activité professionnelle sur le territoire communal. Les contacts avec le responsable M. Benjamin Jaquier se font essentiellement par téléphone et mail.

Enfin, le rapport fait état de remarques concernant les routes et chemins, les cimetières, le service hivernal, ainsi que de recommandations pour le tri des déchets en déchèterie et lors des locations de salles communales.

La Municipalité adresse ses remerciements à M. Laurent Vulliamy pour son engagement, sa rigueur dans l'analyse des besoins du service, ainsi que pour la clarté du bilan présenté. Ce travail constitue une base précieuse pour la planification des actions à venir et témoigne d'un investissement professionnel au service du bon fonctionnement et de l'amélioration continue du service de voirie.

La Municipalité tient également à saluer l'implication et la qualité du travail de M. Sébastien Perey, dont le professionnalisme et l'engagement contribuent au quotidien à la qualité des prestations offertes à la population.

Préavis municipaux soumis au Conseil communal

Séance du Conseil communal du 21 mai 2024

La commission chargée de délivrer un rapport sur le préavis municipal n° 01/2024 relatif aux Modifications du Plan Général d'Affectation d'Eclagnens, Goumoëns-le-Jux et Goumoëns-la-Ville n'ayant pu le délivrer pour cette date, la Municipalité décide d'annuler la séance et de reporter ce préavis à l'ordre du jour de la séance suivante.

Séance du Conseil communal du 26 juin 2024

Préavis n° 01/2024,

Relatif aux Modifications du Plan Général d'Affectation d'Eclagnens, Goumoëns-le-Jux et Goumoëns-la-Ville

Ce préavis de la Municipalité représente l'aboutissement de la procédure au niveau communal de la modification du plan d'affectation initiée en 2019.

Le préavis demande notamment la levée formelle des cinq oppositions restantes au projet.

Le préavis municipal n° 01/2024 est accepté avec 22 oui, 3 avis contraires et 4 abstentions.

L'adoption par le Conseil fait en sorte que la procédure se poursuive par une décision d'approbation du PACOM au niveau cantonal avec ouverture des voies de droit aux opposants

Préavis n° 02/2024,

Relatif au rapport de gestion et aux comptes 2023

Le bouclage des comptes de l'exercice 2023 conclut avec un bénéfice inattendu de CHF 23'137.96 alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 277'936.00. Le résultat de l'exercice 2023 s'achève donc sur une amélioration de CHF 301'073.96 par rapport au budget.

Le préavis municipal N° 02/2024 relatif aux comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 03/2024,

Relatif au projet de modification partielle du Règlement de Police de la Commune de Goumoëns – ajout de l'avenant « horaire de début des travaux lors de fortes chaleurs (art.18, al 2) »

Chaque année, les autorités sanitaires rappellent aux communes l'importance de se mobiliser face aux risques liés aux fortes chaleurs, notamment pour les personnes vulnérables comme les travailleurs exerçant en extérieur. Afin de prévenir les malaises ou accidents, les employeurs doivent appliquer des mesures de protection spécifiques prévues par la législation fédérale. Une collaboration active des communes est essentielle, notamment par l'adaptation des horaires et de l'organisation du travail lors des périodes de canicule, par exemple en avançant les activités physiques aux heures les plus fraîches de la journée.

Pour mieux protéger les travailleurs lors des périodes de fortes chaleurs, la Municipalité propose de modifier son règlement de police dans son article 18 alinéa 2 en avançant l'heure de début des travaux extérieurs à 6h00 les jours de canicule décrétés par les autorités sanitaires, en dérogation aux horaires habituels. Cette mesure, validée par les services juridiques cantonaux, reflète un engagement responsable en faveur de la santé tout en préservant la tranquillité publique.

Le préavis municipal N° 03/2024 est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 04/2024,

Relatif au remplacement de l'éclairage lumineux en LED

La Municipalité de Goumoëns prévoit de moderniser son éclairage public en remplaçant les anciennes lampes au sodium par des LED. Cette technologie offre une meilleure efficacité énergétique, une durée de vie plus longue, une lumière de qualité, et un impact réduit sur l'environnement.

Le projet concerne 158 points lumineux, dont certains mâts seront abaissés à une hauteur plus adaptée. Les installations seront mises aux normes, sans intégrer pour l'instant de système de télégestion jugé trop coûteux, mais envisageable à l'avenir. Ce renouvellement vise à améliorer la qualité de l'éclairage public tout en réduisant la consommation énergétique de la Commune. L'investissement demandé est de CHF 167'000.00.

Le préavis municipal N° 04/2024 est accepté avec une abstention.

Séance du Conseil communal du 17 octobre 2024

Préavis n° 05/2024,

Relatif à l'arrêté d'imposition 2025,

Sans changement de taux par rapport à l'année en cours, celui-ci est accepté à l'unanimité, soit avec un taux de 75.5% pour

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Préavis n° 06/2024,

Relatif à l'introduction du Règlement du personnel de la Commune de Goumoëns et au changement de la caisse LPP.

La Commune de Goumoëns souhaite instaurer un règlement du personnel afin de compléter les dispositions actuelles du Code des obligations (CO) et de la Loi sur le travail (LTr), qui régissent aujourd'hui les rapports de travail des collaborateurs engagés en contrat à durée indéterminée. En l'absence de cadre interne, certaines décisions comme les congés spéciaux ou avantages peuvent varier selon les Municipalités en place, ce qui nuit à l'égalité de traitement. L'introduction d'un règlement permet de formaliser une politique cohérente et équitable en matière de ressources humaines,

en clarifiant les droits et devoirs de chacun tout en garantissant des conditions de travail attractives.

Ce nouveau règlement vise également à encadrer de manière claire les aspects laissés à l'appréciation des employeurs par la loi, et à prévenir les malentendus par une communication écrite des règles. Il permettra par ailleurs de transférer l'ensemble des collaborateurs à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP), améliorant ainsi leurs perspectives de retraite selon des standards alignés sur ceux d'autres communes vaudoises. Le projet de règlement a été validé en juin par la DGAIC, conformément aux procédures en vigueur.

Les conclusions de la commission *ad hoc* chargée de rapporter sur le préavis propose aux conseillers 4 amendements sur des articles du règlement. Ceux-ci n'allant pas à l'encontre du règlement, la Municipalité les a acceptés et maintenu son préavis à l'ordre du jour.

Le préavis municipal amendé N° 06/2024 est accepté avec deux abstentions.

Séance du Conseil communal du 11 décembre 2024

Préavis n° 07/2024,

La modification des statuts de l'ARASPE

Les statuts de l'association intercommunale ARASPE, en vigueur depuis 2012 et modifiés en 2018, nécessitent une révision suite à la fermeture des agences d'assurances sociales de Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. Cette évolution a motivé le Comité de direction (CODIR) à revoir l'ensemble des statuts pour les adapter aux exigences légales actuelles. Le projet de nouveaux statuts a été soumis à la DGAIC pour validation préalable.

Parmi les changements notables figurent la suppression de la mention des AAS fermées, une nouvelle composition du Conseil intercommunal pour y inclure un représentant du Conseil communal/général par commune, une réorganisation du CODIR selon les trois communes les plus contributrices (Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, Echallens), et un renforcement de la Commission de gestion avec deux suppléants. D'autres articles sont également mis à jour pour assurer leur conformité aux lois en vigueur.

La procédure de révision suit l'article 113 de la Loi sur les communes (LC) : l'avant-projet est d'abord examiné par les conseils communaux/généraux via des commissions, puis validé par le Conseil intercommunal et à nouveau soumis aux législatifs communaux. Ceux-ci doivent approuver ou refuser le texte sans possibilité de l'amender. Enfin, l'approbation du Conseil d'État est requise pour l'entrée en vigueur.

Le préavis municipal N° 07/2024 est accepté avec deux abstentions.

Préavis n° 08/2024,

Relatif au budget 2025,

Le budget de fonctionnement pour l'année 2025 présente un total de charges de CHF 5'994'497.00, un total des revenus de CHF 5'851'400.80, et donc un excédent de charges de CHF 143'096.20

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le budget présenté pour l'année 2025.

Comptes 2024

Boucllement 2024

Le budget pour l'année 2024 présenté au Conseil communal le 13 décembre 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 234'080.35. Le boucllement des comptes de l'exercice 2024 conclut avec un excédent de revenus inattendu de **CHF 67'933.98** après attribution de CHF 151'327.55 à des amortissements extraordinaires, ainsi qu'en maintenant une provision de CHF 60'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice encore bénéficiaire, le fond COVID-19 constitué en 2019 reste en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales en 2025.

Analyse des comptes

Vous trouverez en annexe (I) à ce rapport une impression des comptes administratifs et bilan 2024 en format standard officiel de la bourse qui ont fait l'objet du contrôle de l'organe de révision.

La Municipalité a choisi aussi de présenter, en annexe (II), une analyse des comptes 2024 dans un tableau qui présente les comptes sur trois années, ainsi que quatre colonnes supplémentaires. Elles présentent le calcul des variations entre les valeurs de budget et les valeurs des comptes définitifs de l'année 2024. Parmi ces quatre colonnes, deux présentent les variations de charges en chiffres verts dans la colonne « Réduction de charge », et chiffres rouges dans la colonne « Augmentation de charge ». Les deux colonnes suivantes présentent les variations de revenu en chiffres verts pour des « Gains de revenus » et des chiffres rouges pour les « Diminutions de revenus ».

Cette présentation personnalisée met aussi en évidence par des couleurs spécifiques certains types de comptes.

La couleur rose indique les charges ou produits considérés par la Municipalité comme "imposés", c'est à dire sur lesquels elle n'a pas ou tellement peu d'influence. En effet, l'affiliation à des services ou associations intercommunales impose à la Commune de partager proportionnellement une partie des budgets des dites associations. Chaque association présente leurs comptes à leur conseil intercommunal pour validation. La Municipalité tient à disposition les rapports des différentes associations auxquelles elle est affiliée.

La couleur orange représente les amortissements obligatoires des investissements faits par la Commune. **La couleur vert clair** marque les intérêts bancaires des dettes contractées pour les investissements. **La couleur bleue** enfin représente les recettes des différents impôts prélevés par la Commune.

Finalement, ces comptes personnalisés laissent apparaître dans les colonnes variations des mises en évidence par un cadre de **couleur verte**. Ces comptes font l'objet de commentaires plus loin dans ce rapport.

Situation financière au 31 décembre 2024

Montants des emprunts

Comptes	Echéances	Taux	Solde CHF 01.01.2024	Solde CHF 31.12.2024
9220.0	14.02.2028	1.49%	800'000.00	800'000.00
Raiffeisen prêt	15.09.2024	1.69%	342'000.00	238'000.00
hyp. Grande salle	31.03.2028	1.79%	1'100'000.00	1'100'000.00
9220.01				
Raiffeisen prêt	31.03.2033	2.12%	2'632'500.00	2'542'500.00
Constr. collège, UAPE, abri PC				
9220.02				
Raiffeisen, prêt préavis 01/2022 arrêts bus Lhand	31.03.2028	1.79%	321'750.00	310'750.00
9220.2				
BCV Travaux rou- tiers Goumoens- la-Ville	01.10.2025 01.10.2027	0.75% 0.85%	150'000.00 610'000.00	50'000.00 610'000.00
9220.5				
Raiffeisen prêt hy- pothécaire Pré de Cure	17.06.2025	1.30%	200'000.00	190'000.00
9220.6				
Raiffeisen prêt hyp. appart. Eclagnens	28.10.2024	1.77%	218'150.00	210'900.00
9220.7				
Prêt PostFinance achat parcelle Technique Laser	15.02.2028	1.06%	360'000.00	360'000.00
9221.7				
Prêt LADE achat parcelle Technique Laser	03.12.2037	0.00%	157'500.00	146'250.00
Total			6'891'900.00	6'558'400.00

Cautionnement ASIRE au 31.12.2024 :	3'173'204.77
Cautionnement ASET au 31.12.2024 :	180'772.80
Total emprunt/cautionnement au 31.12.2024 :	9'912'377.57
Plafond endettement/cautionnement législature 2021/2026 :	13'044'000.00

Montants des liquidités

Etat au 31.12.2024

Caisse secrétariat Compte 9100.2			CHF	2'913.20
Total CCP Goumoëns Compte 9101.0			CHF	292'486.30
Raiffeisen Compte 9102.0	CHF	108'656.61		
Raiffeisen Compte 9102.1	CHF	133'160.10		
Raiffeisen Compte 9102.30	CHF	132'506.43		
Total Raiffeisen			CHF	374'323.14
BCV Compte 9102.8	CHF	323'971.55		
BCV Compte 9122.1		193'737.45		
Total BCV			CHF	517'709.00
Total des liquidités au 31 décembre 2024			CHF	1'187'431.64
BCV placements Actions et assimilés Valeur du portefeuille au 31.12.2023 CHF 716'344.00	CHF	560'288.00		

Nous précisons ici que les montants des titres déposés à la BCV sont inscrits dans le bilan à la valeur d'émission ou d'achat, alors que les montants annoncés par la BCV dans son relevé annuel pour ces mêmes titres sont calculés à la valeur du marché au 31.12.2024.

Commentaires des variations budgétaires notables

Têtes de chapitres, par ordre administratif

Ci-dessous, les montants totalisés des huit chapitres des comptes de fonctionnement par ordre administratif, séparés au niveau des charges et des produits. Les variations relatives au budget sont en couleur rouge et verte.

	Charges		Charges	
	Comptes 2024	Budget 2024	Réduction	Augmentation
1 Administration générale	878'005.82	869'533.30		8'472.52
2 Finances	901'407.76	864'975.00		36'432.76
3 Domaines et bâtiments	850'920.86	760'365.95		90'554.91
4 Travaux	849'984.37	666'803.50		183'180.87
5 Instruction publ. et cultes	745'841.35	838'479.40	92'638.05	
6 Police	192'266.30	202'611.00	10'344.70	
7 Sécurité sociale	828'886.25	1'088'382.00	259'495.75	
8 Services industriels	684'291.21	323'500.00		360'791.21
	5'931'603.92	5'614'650.15	362'478.50	670'959.75

	Revenus		Revenus	
	Comptes 2024	Budget 2024	Gain	Diminution
1 Administration générale	289'068.20	278'680.00	10'388.20	
2 Finances	4'081'003.04	3'957'677.00	123'326.04	
3 Domaines et bâtiments	554'001.35	499'962.80	54'038.55	
4 Travaux	332'243.05	297'150.00	35'093.05	
5 Instruction publ. et cultes	48'947.20	17'000.00	31'947.20	
6 Police	9'861.55	6'600.00	3'261.55	
7 Sécurité sociale	122.30	0.00	122.30	
8 Services industriels	684'291.21	323'500.00	360'791.21	
	5'999'537.90	5'380'569.80	618'968.10	

Différence budgétaire nette des têtes de chapitres

1 Administration générale : CHF 1'915.68

Certains comptes du sous-chapitre 11 présentent des différences notables qui sont relevées ci-dessous dans le détail, mais au final il s'avère que pour le poste de l'Administration générale, la somme des réductions et augmentations de charges est plus ou moins compensée par la somme des gains et diminution de revenu.

2 Finances : CHF 86'893.28

L'amélioration de ce chapitre par rapport au budget ne se trouve pas cette année dans des entrées imprévues

d'impôt puisque le sous-chapitre 21 est en dessous des prévisions à hauteur de CHF 184'399.13. Le décompte de la péréquation prenant en partie en considération cette diminution de revenu de l'impôt, son impact dans nos comptes est diminué de CHF 177'735.00. Le positif de ce chapitre provient principalement de la dissolution partielle à hauteur de CHF 90'000.00 de la provision sur péréquation faite en 2023.

3 Domaines et bâtiments : CHF - 36'516.36

En enlevant les CHF 67'607.55 de l'amortissement extraordinaire du compte 352.332.0 pour les travaux de 2020 dans les sous-sols de la Salle du Battoir, le chapitre Domaines et bâtiments termine avec un résultat positif de CHF 31'091.19.

Les forêts participent à hauteur de CHF 15'757.60, les locations des salles du Battoir plus élevées de CHF 4'422.25 aux prévisions, des remboursements de frais sur le Chalet des Chasseurs pour CHF 5'532.70, des frais d'entretien inférieur au budget de CHF 3'191.20 dans la pizzeria et CHF 3023.35 sur les imputations internes.

4 Travaux : CHF - 148'087.82

Au même titre que le chapitre 3, le résultat réel du chapitre 4 doit être corrigé des CHF 83'720.00 de l'amortissement extraordinaire effectué sur l'achat du tracteur de voirie, ce qui donne un résultat négatif de CHF 64'367.82.

Les montants principaux de cette différence se trouvent dans le compte des routes pour un montant de CHF 42'725.95 qui sont expliqués ci-dessous dans le détail. Le reste de la différence se trouve au chapitre 46 dont les charges et revenus n'étaient pas équilibrés au niveau du budget.

5 Instruction publique et culte : CHF 124'585.25

Réduction des charges prévues, essentiellement dans les chiffres de l'ASIRE, y compris la quote-part de la dissolution d'un fonds de réserve en faveur des communes membres proportionnellement à leur nombre d'habitants.

6 Police : CHF 13'606.25

La différence se trouve dans les diminutions de charges de l'ORPC, du SDIS et du décompte de la réforme policière. Les déchets carnés se sont équilibrés sur les exercices 2023 et 2024.

7 Sécurité sociale : CHF 259'618.05

Les comptes définitifs 2023 de participation à la cohésion sociale inférieurs de 26.28 % et les prévisions très pessimistes mais non concrétisées de l'EFAJE amènent à cette différence de près de 23.84% avec les charges du budget de la sécurité sociale.

Total des différences CHF 302'014.33

Ce total des différences de CHF 302'014.33 représente bien l'écart absolu entre les CHF - 234'080.35 du déficit budgétaire et le résultat positif de CHF 67'933.98 des comptes définitifs de 2024.

Comptes de fonctionnement

1 Administration générale

101.300.0 Conseil Communal : Jetons de présence + frais et indemnités

Le montant inscrit au budget 2024 était entaché de la même erreur d'estimation que le budget 2023. Un montant d'environ CHF 12'000.00 semble bien être le coût normal de ce poste.

11.301.0 Traitements du personnel administratif

Comme indiqué en introduction de ce rapport, deux employées de l'administration ont été absentes pour des raisons d'accident ou de maladie pendant des durées supérieures à un mois. Le poste de boursier n'a pas été occupé en fixe durant 4 mois et les sommes des salaires versés aux personnes remplaçantes se sont élevées à CHF 30'766.20.

11.318.4 Honoraires pour les archives

La différence importante de ce poste provient d'une mauvaise estimation au budget du temps nécessaire au tri des archives des plus de 900 dossiers de police des constructions des trois communes fusionnées. La Municipalité n'a pas voulu arrêter le traitement en cours de ces archives.

11.436.2 Remboursement d'assurance

Dans ce compte se trouve le remboursement des indemnités journalières versées à l'employeur par les assureurs pour son personnel malade ou accidenté. Ce montant couvre en partie les dépenses supplémentaires entraînées par l'engagement de remplaçants.

21 Impôts

21.400 Impôts sur les personnes physiques

La somme des impôts reçus est environ 5.13% en dessous des chiffres du budget et 3.22% en dessous des revenus de 2023, qui étaient eux même 4.2 % en dessous des revenus de 2022.

L'ensemble des comptes 21.400, 21.401 et 21.402 ramène la différence des "Impôts" à CHF 66'920.81 en dessous budget, mais en valeurs réelles, ils restent tout de même inférieurs de CHF 130'455.28 aux chiffres de l'année 2023.

21.404.0 Droits de mutation, et 21.405.0 Impôts sur les successions et donations

Ces deux postes étaient manifestement trop optimistes face à la réalité des comptes 2024. Les deux montants additionnés donnent un chiffre de CHF 51'110.70 au lieu des CHF 130'000.00 espérés.

22 Service financier

22.352.0, 22.452.0, 22.452.2 : Péréquation horizontale et dépenses thématiques

Cette année, en rapport des chiffres cantonaux annoncés pour le budget 2024, la charge pour le fonds d'alimentation (*compte 22.352.0*) est en notre faveur de CHF 13'370.00 et le retour de péréquation en revenu (*compte 22.452.0*) est supérieur de CHF 129'135.00. Les dépenses thématiques en fonction des chiffres du chapitre 43 "Routes" sont aussi en notre faveur pour CHF 35'230.00. Ces deux adaptations amènent une correction en faveur de la Commune de **CHF 177'735.00.00**. Au vu de ces résultats entre les chiffres provisoires et les décomptes définitifs, la Municipalité a décidé de diminuer la provision spéciale du compte 22.352.2 de CHF 150'000.00 à CHF 60'000.00.

35 Bâtiments communaux

350 Maison de Commune Goumoens-la-Ville

350.314.0 Entretien du bâtiment.

Suite au départ du locataire du 2.5 pièces, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de peinture et de sol nécessaires après plus de 10 ans sans entretien ordinaire pour un total de CHF 16'472.10.

352 Grande salle

352.332.0 : Amortissement supplémentaire – Grande Salle

La Municipalité a choisi d'amortir entièrement le compte de bilan 9143.72 *Grande salle, préavis 01-2020, - travaux au sous-sol - réfection douches et autres*. L'amortissement annuel de ce compte à hauteur de CHF 12'000.00 laissera une réserve budgétaire d'un même montant pour les comptes 2025 et suivants.

354 Temple – Eglise

354.314.0 : Entretien du bâtiment

La Municipalité a décidé d'électrifier le mécanisme de l'horloge du clocher de l'église (CHF 6'490.00) et de réparer une série de vitraux endommagés (CHF 8'204.80).

356 Chalet des Chasseurs

356.435.0 : Refacturation à des tiers

Suite à la découverte d'une malfaçon dans l'installation de la cuve de récupération des eaux usées lors de la reconstruction du chalet, la Commune a refacturé à qui de droit les frais avancés pour la détermination du défaut.

359 Salle polyvalente - parking - abri PC - collège ASIRE

359.314.0 : Entretien du bâtiment et salle

Le montant mis au budget intégrait la fin de l'installation des caméras de surveillance du parking. Se sont ajoutés sur le compte les frais de modification du tableau électrique alimentant la salle polyvalente pour le branchement d'une génératrice de secours achetée en 2023. En effet, la salle polyvalente est le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) de la Commune.

43 Routes

43.314.0 : Entretien des routes – Général

Dans le cadre de son préavis 01/2023 *relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24)*, la Municipalité a profité de l'installation de chantier de l'entreprise mandatée pour ces travaux routiers et d'organiser des travaux complémentaires de réfection partielle des enrobés des carrefour Ch. des Oches/Ch. de Villars et Ch. des Longeraies pour un montant de CHF 11'234.00. D'autres travaux complémentaires de génie civil pour la modification de l'installation d'éclairage public à l'arrêt de bus de la Tuilière ont été attribués à l'entreprise en charge des travaux de réfection de la RC 299. L'entreprise en charge de l'éclairage public de la Commune s'est occupée de l'installation du luminaire. Somme des travaux : CHF 26'902.40. Au vu du résultat financier de 2024, la Municipalité a choisi de laisser ces dépenses dans les comptes de fonctionnement. Les sortir pour les mettre en compte d'investissement nécessiterait de modifier les montants attribués aux dépenses thématiques.

43.318.1 : Honoraire et prestation de service

Pour attribuer des subventions dans la réfection de route cantonale en traversée communale, la DGMR demande un rapport d'expertise de l'état de la route avant de commencer tous travaux. Ces frais d'expertise sont reportés dans le compte 43.318.1 à hauteur de CHF 6'889.25. S'agissant de travaux relatifs à la RC 299, la Municipalité a choisi, pour les mêmes raisons que pour le compte 43.314.0, de laisser ces dépenses dans les comptes de fonctionnement.

43.332.5 : Amortissement supplémentaire – Machine et véhicule

La Municipalité a choisi d'amortir entièrement le compte de bilan 9146.1 *Machine et véhicule*. Cela concerne l'achat du tracteur de la voirie. L'amortissement annuel prévu de ce compte à hauteur de CHF 10'465.00 laissera une réserve budgétaire d'un même montant pour les comptes 2025 et suivants.

453 Centre de tri

453.314.0 : Entretien du centre de tri

La dépense au budget devait servir à l'achat de container type Portakabin en remplacement du chalet en bois du centre de tri. Après analyse, une mise à l'enquête avec circulation CAMAC est nécessaire pour modifier les

installations de stockage d'un centre de tri. La Municipalité n'a pas procédé à la dépense, mais va mandater en 2025 un mandataire qualifié pour préparer le dossier de mise à l'enquête et calculer un budget pour l'ensemble de ces travaux.

462 Réseau d'égouts

462.380.0 : Attribution aux réserves et 462.481.0 Prélèvement au fonds de réserve

Pour des raisons de clarté dans les comptes, l'entier des taxes uniques de raccordement du chantier de l'EMS est attribué au compte de réserve 9280.2 *Fonds recettes affectées pour l'épuration*. Afin d'équilibrer le chapitre 46 *Réseaux d'égouts et épuration*, un prélèvement de CHF 41'975.87 est pris dans ce même fonds de réserve. Le compte 9280.2 se monte à CHF 174'867.46 au 31.12.2024.

5 Instruction publique et cultes

50 Administration des écoles

50.352.0, 50.366.0 Participation ASIRE et Transport élèves

Le montant par habitant au budget 2024 proposé par l'ASIRE dans son message de septembre 2023 était de CHF 675.855/hab. incluant une part de CHF 111.30/hab pour les transports d'élèves. Les comptes 2024 de l'ASIRE bouclent avec une charge de CHF 17'703'696.25 à répartir sur 30'480 habitants, soit CHF 580.83 par habitant dont CHF 100.70 pour les transports. La Commune comptait au 1^{er} janvier 2024 1212 habitants. C'est ce chiffre qui est pris en compte par l'ASIRE pour le calcul de la quote-part communale.

50.452.0 : Participation ASIRE – Décompte final

Cette année, le CODIR de l'ASIRE a décidé de dissoudre un fonds de réserve de CHF 532'596.25 et de le redistribuer aux communes membres de l'association. Le montant attribué à notre Commune s'élève à CHF 21'178.05.

72 Prévoyance sociale

72.352.0 : Participation EFAJE (**E**ntraide **F**amiliale et **A**ccueil de **J**our des **E**nfants du Gros de Vaud et **E**nviron)

Le coût à l'habitant reste à CHF 8.50 pour l'année 2024, soit inchangé depuis 2019.

Les tarifs de refacturation des taux horaires d'accueil sont dépendants de l'ensemble des charges de toutes les structures gérées par l'EFAJE. Les rapports très complets qui détaillent ces chiffres sont à disposition en format papier au greffe municipal pour les conseillers intéressés ou sur demande en format PDF.

Accueil familial de jour : malgré l'augmentation de CHF 0.42 du tarif horaire par rapport au budget, la consommation réelle d'heure d'accueil est plus basse que prévue de 2'798 heures soit une diminution sur le budget de CHF 3'855.04.

Accueil collectif préscolaire : Diminution du tarif horaire de CHF 0.97 par rapport au budget. Par contre, la consommation d'heures a presque augmenté d'un tiers en passant d'une prévision de 14'542 h pour un chiffre réel de 21'400 h. Au total, la variation en supplément se monte à CHF 20'458.58.

Accueil parascolaire : le coût de l'heure passe de CHF 8.45 (budget) à CHF 5.59 au final. La réalité des heures consommées par rapport l'estimation du budget est plus basse de 3'768 h pour une diminution de charge pour l'accueil parascolaire de CHF 103'067.90.

L'addition de ces différences, aux arrondis prêts, amène à la diminution de charges globales de CHF 86'467.00 visible dans les comptes 2024.

Ci-dessous, un extrait des informations disponibles dans les rapports 2024 de l'EFAJE.

Nombre d'enfants accueillis à fin 2024	78			
Le détail des factures finales EFAJE se décompose comme suit :	Tarifs Budget 2024	Habitants et Nbre heures supposées pour 2024	Coûts à l'habitant et tarifs définitifs 2024	Habitants et Nbre heures 2024 Cpte définitif
Administration générale :	8.50 CHF/hab	1'175 hab	8.50 CHF/hab	1'175 hab
Accueil familial de jour :	3.92 CHF/h	19'734 h	4.34 CHF/h	16'936 h
Accueil préscolaire :	6.01 CHF/h	14'542 h	5.04 CHF/h	21'400 h
Accueil parascolaire :	8.45 CHF/h	28'673 h	5.59 CHF/h	24'905 h
Total CHF		417'030.00		330'563.00

81 Service des eaux

81.332.0 : Amortissement supplémentaire et 81.481.0 : Prélèvement au fonds de réserve

Selon le même principe appliqué pour les taxes uniques de raccordement et pour des raisons de clarté dans les comptes, l'entier de la taxe de raccordement au réseau d'eau du chantier de l'EMS est attribué au compte de réserve 9280.3 *Fonds recettes affectées pour l'eau*.

Dans sa séance du 14 mars 2023, le Conseil Communal avait accepté le préavis 01/2023 *Relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – chemin Pré de Cure (DP 16)*. Dans l'alinéa 3 de la décision : le Conseil accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 296'000.00, (sous déduction de la subvention ECA CHF de 16'756.00), pour le service de l'eau, à financer par les liquidités courantes disponibles sur le compte 9102.8 "BCV" en déduction du compte 9280.3 *"Fonds recettes affectées pour l'eau"*.

Dans sa séance du 12 octobre 2023, le CC avait aussi accepté le préavis 06/2023 *Relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression sise à la ruelle du Pré de la Caille (DP 70) à Goumoens-la-Ville*. Dans l'alinéa 1 de la décision : le Conseil autorise un prélèvement de CHF 130'000.00 à financer par les liquidités courantes disponibles sur le compte 9102.8 "BCV" en déduction du compte 9280.3 *"Fonds recettes affectées pour l'eau"*.

Le montant de CHF 392'324.06 du compte 81.481.0 représente la somme des deux prélèvements nécessaires pour les travaux. L'amortissement supplémentaire de CHF 256'827.67 représente l'impact du coût des travaux sur l'exercice 2024 qui vont au-delà du montant attribué pour l'entretien normal du réseau (compte 81.314.0).

Conclusions

La Municipalité ne désire pas s'étendre plus en avant sur les variations constatées dans les autres comptes, mais répondra volontiers aux questions éventuelles que le Conseil communal pourrait lui poser lors de la séance de présentation du présent préavis.

Commune de Goumoëns

Préavis municipal n° 03/2025 relatif aux comptes 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 01.07.2013), art. 93c, qui stipule que « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil Général ou Communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen d'une commission* »;
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale et de droits politiques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19, art. 2 à 5;
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 (état au 01.07.2006) sur la comptabilité des communes;
- du règlement du Conseil communal de Goumoëns du 29 septembre 2011, art. 94 et suivants;

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2024, accompagnés d'un rapport. La Municipalité est à disposition de la Commission de gestion et du Conseil Communal pour fournir tous renseignements complémentaires.

Les comptes communaux 2024 ont été révisés dans les locaux de l'administration communale le 6 mai 2025 et approuvés le 7 mai 2025 par le cabinet de révision DFG Fiduciaire SA à Echallens.

Conclusions

Le rapport de gestion, ainsi délibéré, a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 2 juin 2025.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Goumoëns vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Goumoëns :

- Vu le préavis municipal n° 03/2025 et ses annexes;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE :

D'accepter les comptes 2024 tels que présentés avec un excédent de produits de CHF 67'933.98.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire adjointe :



Céline Di Biase